

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.  
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 4 Mai

## LE 5 MAI

Entre toutes les dates mémorables dont le Centenaire de 1789 va évoquer le souvenir, le 5 mai est la première, sinon la plus importante. Ce jour-là ne vit pas seulement la réunion des États généraux ; il fut le premier jour de la Révolution française, de cette immortelle période de lutttes et de combats pour le droit, la justice, la raison, la liberté de la France et du monde.

Le 5 mai 1789 fut un jour d'allégresse et d'espérance ; ce fut aussi un jour de triomphe pour la cause populaire.

Il avait fallu un grand effort pour arriver à la convocation de l'Assemblée qui n'était encore que les *États généraux*, mais qui tout-à-l'heure, grâce à la patiente fermeté du Tiers Etat, allait devenir l'Assemblée nationale, l'Assemblée constituante.

Il n'y avait alors que cent ans que Louis XIV avait signé la révocation de l'Édit de Nantes et que Bossuet définissant, dans la *politique tirée de l'Écriture sainte*, la nature et les droits de la royauté, écrivait : « Les princes agissent comme ministres de Dieu et ses lieutenants sur la terre. C'est par eux qu'il exerce son empire... Le trône royal n'est pas le trône d'un homme, mais le trône de Dieu même... Les rois sont sacrés par leur charge comme étant les représentants de la majesté divine, députés par sa providence à l'exécution de ses desseins ».

Pour arriver à la convocation des États généraux il avait fallu le travail persistant de tout un siècle. Il avait fallu les écrits des Montesquieu, des Voltaire, des Turgot et de tant d'autres ; il avait fallu aussi le règne misérable et honteux de ce Louis XV qui avait déshonoré la monarchie. Il avait fallu enfin la noblesse d'âme, la générosité de cœur, l'élévation d'esprit de ces hommes admirables qui, pied à pied, avaient lutté dans leurs provinces contre tous les despo-

tismes et qui, le 5 mai 1789, arrivaient à Versailles pour signifier à la royauté les volontés inébranlables et imprescriptibles de la nation.

Parfois on a été surpris de la netteté de vues et de résolutions qui, dès le premier jour, marqua d'une si sûre empreinte les actes des futurs constituants. C'est qu'ils arrivaient trempés pour la lutte et résolus à doter la France d'une constitution fondée sur la souveraineté nationale.

« Ils l'avaient juré, ils ont tenu leur serment ». Cette inscription qu'on lit à Versailles sur les murs de la salle du Jeu de Paume restera à jamais leur honneur et leur gloire.

Le 5 mai 1789 vit la première réunion de ces admirables patriotes. Ils arrivaient, l'âme pleine d'intentions philanthropiques et généreuses ; ils étaient prêts à toutes les concessions compatibles avec leur mandat ; ils demandaient respectueusement à la royauté d'être leur alliée.

Ils parlèrent haut et ferme, comme les représentants du seul souverain qui désormais pouvait et devait être celui de la France. Ils parlèrent en représentants du peuple unanime comme l'a rappelé un illustre historien, M. Mignet, à vouloir « remplacer l'arbitraire par la loi, délivrer les hommes des distinctions des classes, le sol des barrières des provinces, l'industrie des entraves des corporations et des jurandes, l'agriculture des sujétions féodales et des dîmes, la propriété des gênes des substitutions et à tout ramener à un seul état, à un seul droit, à un seul peuple ».

Le 5 mai 1789, lorsque Louis XVI, ayant pris place sur son trône, eût mis son chapeau, les trois ordres se couvrirent en même temps. Les communes, contre l'usage des anciens États et malgré les prescriptions de l'étiquette réglée par la Cour, imitèrent spontanément et sans hésiter le clergé et la noblesse ; le temps était passé où le troisième ordre devait se tenir découvert et parler à genoux.

La royauté avait désormais en face d'elle

la représentation nationale. C'était dans cette même salle des Menus-Plaisirs qu'allaient retentir la parole de Mirabeau, rappelant au roi que désormais il n'était plus le maître, mais le mandataire du peuple, à l'avenir le seul souverain.

\*\*

## L'Union Libérale

Depuis des années tous les gens sensés, en France, disaient :

— Oui, les choses vont mal ; oui, il vaudrait mieux, pour les faire aller bien, changer les habitudes et les personnes, que de tout risquer et de tout briser ; oui, les modérés sont, malgré tout, en majorité. Mais, hélas ! par leur modération même, ils sont condamnés à l'impuissance. Ils ne savent ni vouloir, ni agir. Le temps est aux violents.

Et quand on reprenait :

— Mais puisque les modérés n'ont qu'à vouloir, puisque le péril est extrême, pourquoi ne veulent-ils pas ?

— Ah ! voilà. C'est dans leur nature d'être tondus et mangés.

Eh bien, on ne peut plus dire cela. L'organisation, elle est créée, elle fonctionne sous le nom de Comité de l'Union Libérale.

Voici le programme du Comité auquel nous nous associons complètement :

Tous les hommes d'ordre, tous les conservateurs sincères, tous les républicains clairvoyants sont alarmés de la situation où se trouve le pays.

Entre le césarisme qui nous menace et le radicalisme qui lui a frayé la route, ils n'aperçoivent qu'un moyen d'épargner à la France une révolution nouvelle, et peut-être les plus terribles catastrophes : c'est de revenir aux idées de modération, de tolérance et de libéralisme vrai, depuis trop longtemps abandonnées ; c'est d'affirmer, non par des mots, mais par des actes, leur résolution absolue, inébranlable, de tenter un suprême effort pour arracher leur pays aux factions qui le perdent ; c'est de briser les vieux cadres ; c'est de rompre avec ces expressions usées de Droite, de Gauche, de Centre droit, de Centre gauche, qui ne servent qu'à diviser les conservateurs ; c'est, enfin, de changer du tout au tout l'orientation de la politique.

Ensuite, d'une commune voix :

— C'est la première fois que nous les entendons.

Joël s'inclina pour prendre congé.

— Alors, il ne me reste plus qu'à vous offrir, en me retirant, l'expression de ma gratitude...

Mais d'Escrivaux le retint :

— Attendez donc, attendez donc !... Ces noms ne seraient-ils pas ceux des trois intrépides compagnons qui, au siège de La Rochelle, soutinrent avec M. d'Artagnan, alors simple garde, l'assaut des calvinistes au bastion Saint-Gervais... Vous vous rappelez, messieurs, l'histoire de la serviette qui leur servit de drapeau et sur laquelle le roi Louis XIII fit broder les fleurs de lis de France...

— Pardieu ! fit Champagnac, cela pourrait bien être... Mais ces choses sont si loin de nous !...

Elles se sont passées sous le règne précédent...

— Et songez, appuya Gacé en souriant, que le plus vieux de nous n'a pas encore trente ans...

D'Héricourt ajouta :

— Il n'y a guère que notre brigadier, M. de Brégy, qui soit en mesure de vous édifier sur ce point...

Et les trois autres tour à tour :

— S'il est en humeur de causer...

— Ou s'il n'a pas laissé son argent sur une table de lansquenets...

— Ou sa raison au fond d'un pot de brandevin...

— Où le rencontrerai-je, ce M. de Brégy ? s'informa le fils de Porthos.

— Au cabaret de la rue des Vaches.

— Ou au tripot de la rue du Poteau-Juré...

— A moins qu'il ne se soit arrêté ailleurs à hous-

Il faut, à tout prix, trouver dans la Chambre prochaine une majorité capable de rétablir l'ordre dans le gouvernement, dans l'administration, dans les finances.

Un gouvernement conservateur nous permettra de reconquérir en Europe, dans les conseils des nations, la place qui nous appartient.

Une administration véritable rétablira la justice pour tous, nous débarrassera des fonctionnaires de combat et s'affranchira des coteries de politiciens qui les appuient. Elle mettra fin aux tracasseries antireligieuses dans les écoles, dans les bureaux de bienfaisance et dans les hôpitaux.

Il faut rompre aussi avec cette politique financière, politique de gaspillage électoral, qui, si elle était pratiquée par un particulier, le conduirait rapidement à la ruine.

Il faut enfin dire nettement que l'on ne veut d'aucune des prétendues réformes radicales, ni de l'impôt sur le revenu, ni de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ni de toutes ces mesures qui ne sont que des menaces ou des actes d'oppression dirigés contre la majorité des citoyens.

La France est lasse des agitations stériles. Elle veut vivre et travailler en paix.

Pour le Comité :

Le Président,  
BARBOUX.

Les adhésions doivent être adressées à M. H. PERCHER, Secrétaire général, 9, rue Bailly ; les souscriptions, quel qu'en soit le chiffre, à M. Alfred ANDRÉ, trésorier, 31, rue de Lafayette, Paris.

## NOUVELLES POLITIQUES

L'ouverture de l'Exposition universelle est l'objet des commentaires de la presse étrangère. Elle est presque unanime à reconnaître que malgré l'abstention de leurs gouvernements, les commerçants et les industriels appartenant aux divers pays de l'Europe ont pris part à cette exposition.

La presse de Vienne, favorable à la triple alliance, se donne beaucoup de mal en ce moment pour atténuer le plus possible l'effet produit sur le public par la nouvelle de l'ouverture im-

pillier quelque page, quelque laquais, quelque bourgeois, ou à chercher querelle à quelque pauvre diable...

— Et, tenez, reprit d'Escrivaux, quand on parle de l'animal on en aperçoit les boutoirs : le voilà là-bas, qui débouche derrière les bâtiments du chenil...

— C'est, ma foi, vrai, fit Champagnac. Alerte, camarades ! Le vieux reître a mis son chapeau de travers : c'est signe qu'il est encore de plus méchante composition que d'habitude.

Puis, s'adressant à notre héros :

— Je ne vous conseille pas de l'affronter en ce moment.

— Bon ! reprit Joël en riant, ce ne sera pas la première fois que je me serai colleté avec un sanglier (et que j'aurai décousu la bête).

Le brigadier de Brégy s'avançait en faisant sonner des éperons de ses lourdes bottes de basane, — son feutre à plume rouge campé de telle façon sur l'oreille, qu'on eût dit qu'il allait tomber.

Ce grognard — s'il nous est permis de vieillir ce mot de deux siècles — était de carrure athlétique. Ses robustes et larges épaules, ainsi que sa vaste poitrine, parfaitement en rapport avec sa taille énorme, se dessinaient puissamment sous sa casaque de drap écarlate à la croix de galons rayonnée. Tout en lui reflétait cette confiance, brutale et railleuse, donnée par la conscience d'une force physique herculéenne et d'un courage à toute épreuve.

(A suivre.)

42 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

## Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

### PREMIÈRE PARTIE

#### A la Recherche d'un Père

X

— Personne n'a jamais commandé les mousquetaires avec plus d'énergie de bonté et d'éclat !...

— Un preux dont les exploits peuvent rivaliser avec ceux des héros du *Cyrus* et de la *Clélie* !...

— Aussi gardons-nous sa mémoire comme celle de l'un de nos plus braves et de nos plus brillants officiers...

Le fils de Porthos était ému :

— Merci, messieurs, fit-il, merci ! Vous me rendez heureux et fier. Car l'homme dont vous parlez ainsi était un ami de mon père.

— En ce cas, tous nos compliments, appuya M. de Gacé ; car le capitaine ne prodiguait point ses sympathies, et, pour les obtenir, il fallait avoir fait ses preuves.

— Encore un mot, reprit Joël : vous avez dit :

la mémoire...

— Eh bien ?...

— M. d'Artagnan a donc cessé de vivre ?...

— Hé ! depuis plus de vingt ans ! repartit D'Héricourt. Personne de nous ne l'a connu, et ce n'est que par les récits qui se transmettent d'aînés à nouveaux, que nous avons appris quel précieux serviteur le roi avait perdu en lui.

Puis, comme si chacun des quatre eût tenu à prouver qu'il n'ignorait rien de la légende de ce soldat, qui eût pu prendre pour devise le *Nec plus-rius impar* de son maître :

— M. d'Artagnan a été tué dans la campagne de Frisé...

— D'un boulet qui lui a broyé la poitrine...

— Le jour même où il emportait d'assaut la dernière place que ses instructions lui enjoignaient d'enlever aux Hollandais...

— Et à l'instant où un envoyé de Sa Majesté lui remettait le brevet et le bâton de maréchal de France...

Notre héros baissa la tête :

— Mort ! murmura-t-il ; je devais m'en douter, — et pourtant cette certitude me serre le cœur...

Puis, se redressant :

— Messieurs, puisque vous m'autorisez à abuser ainsi de votre bienveillance, une dernière question, de grâce...

— Faites...

— Aucun des trois noms que je vais prononcer a-t-il jamais frappé votre oreille : *Athos, Aramis,*

*Porthos* ?...

Les interlocuteurs du jeune homme se regardèrent en répétant :

— *Athos, Aramis, Porthos*...

Tous quatre, ils parurent chercher

minente de l'Exposition qu'elle avait si souvent mise en doute.

Elle est d'autant plus déçue, que dans presque toutes les classes de la société, malgré le silence systématique organisé de l'Exposition, on paraît prendre un vif intérêt à ce qui se passera cette année à Paris. On parle un peu partout des merveilles annoncées, et beaucoup d'Autrichiens et de Hongrois, malgré M. Tisza, se disposent à aller les voir.

Des sociétés privées organisent pour les bourses moyennes des trains de plaisir dont le premier partira le 25 mai.

Les nouvelles d'Orient constatent que le mouvement vers Paris sera aussi très prononcé en Roumanie et dans toute la région des Balkans.

— Le Reichstag allemand vient de clore sa session parlementaire. Les partis politiques se trouvent à peu près dans la même situation qu'au commencement de la session.

Le centre catholique n'a plus la même cohésion; une dizaine de membres de ce parti sont disposés à voter les lois sociales du chancelier, tandis que le gros des troupes de M. Windthorst s'y refuse. Les progressistes qui combattent comme un seul homme le socialisme d'Etat reprochent au centre de ne plus s'allier à eux dans toutes les occasions pour faire de l'opposition.

Peu s'en faut qu'ils n'accusent M. Windthorst d'être devenu « gouvernemental. » Ils expliquent l'attitude des catholiques par l'espoir qu'ils ont d'obtenir du chancelier qu'il se dessaisisse au profit de l'Eglise des traitements confisqués pendant le Kulturkampf. M. de Bismark ne lâchera pas ce gage tant qu'il ne se sera pas fait donner en échange des concessions palpables.

Il fonde là-dessus sans doute une combinaison parlementaire pour le jour du vote définitif sur le projet de loi relatif aux assurances ouvrières.

Les conservateurs ont, de leur côté, accentué leurs prétentions; ils ont mis à plusieurs reprises la patience de leurs alliés du cartel à une rude épreuve.

— En Italie, le parlement a repris le cours de ses séances; il est probable qu'il ne tardera pas à aborder la question d'Afrique.

M. Crispi, seul, paraît tenir fermement pour une extension de l'occupation. On continue à dire que le ministre de la guerre y est opposé. Le *Diritto* va jusqu'à parler d'une crise ministérielle possible. D'après ce journal, le cabinet serait dans un état de crise permanente. Mais il ne faut pas donner trop d'importance à ces appréciations, bien qu'elles ne soient pas absolument dénuées de fondement.

Le gouvernement italien a obtenu satisfaction à Hodeidah, où un fonctionnaire ottoman avait offensé, il y a déjà longtemps, un agent italien. On avait envoyé trois navires de guerre et on a dû menacer d'un bombardement pour obtenir la satisfaction voulue. Depuis quelque temps, les incidents entre l'Italie et la Porte se multiplient, et il est à remarquer que le cabinet italien montre envers la Turquie beaucoup d'exigence et de raideur.

INFORMATIONS

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Les dernières journées

Une activité fébrile s'est emparée de tous ceux qui, à un titre quelconque, travaillent à l'achèvement de l'Exposition. M. Berger donne l'exemple; il arrive dès six heures du matin au Champ de Mars et n'en repart guère avant minuit. Jeudi matin il a minutieusement inspecté les diverses sections.

La plus avancée est la section anglaise où les vitrines sont presque toutes garnies.

Les mauvais temps nuit beaucoup aux derniers préparatifs. Ainsi jeudi, à deux heures, lorsqu'il a éclaté l'orage, il y a eu sur toute l'étendue du Champ de Mars une émotion extraordinaire. En présence de cette trombe de grêle et de pluie les ouvriers se sont hâtés de descendre des échafaudages pour courir à l'abri le plus proche. De tous côtés, dans les sections, gardiens et employés s'empressaient de prendre des mesures pour parer aux accidents qui pourraient se produire. Tout s'est heureusement borné à des dégâts insignifiants; mais il n'en a pas moins fallu qu'après l'orage tout le monde se remit en train et naturellement on a perdu du temps.

Il n'y a eu à être satisfaits de l'orage que les centaines de curieux qui, dans l'enceinte du Champ de Mars ou dans les avenues voisines, attendaient patiemment que la foudre tombât sur la tour Eiffel. Ce spectacle leur a cependant fait défaut; les coups de tonnerre se sont bruyamment répercutés dans l'immense charpente métallique, mais le fluide électrique a dédaigné ce gigantesque paratonnerre.

Le phare de la tour Eiffel

C'est jeudi qu'on a procédé au montage du phare électrique qui va être installé dans la rotonde aménagée au sommet de la tour Eiffel.

Cette pièce est pareille en tout point aux plus puissants phares qui ont été installés sur les côtes de France.

La lampe électrique placée au centre, aura une force de 100 ampères.

Une particularité légitimée par le but patriotique de l'Exposition mérite d'être signalée à l'attention du public.

Elle portera trois lentilles colorées en bleu, blanc et rouge, de sorte que les couleurs nationales feront lentement le tour de la coupole.

De l'enceinte de l'Exposition, il sera impossible de voir le phare; ce n'est que de 1,500 mètres environ qu'on pourra l'apercevoir, par exemple de l'esplanade des Invalides, de la place de la Concorde, du palais de l'Industrie.

Il porte à 97 kilomètres et par conséquent sera visible de très loin, lorsque le temps le permettra.

Le phare déterminera les lois de réfraction atmosphérique.

La partie tournante sera mise en rotation par un courant accessoire venant du bas de la tour, comme courant principal.

Les fontaines lumineuses

Les fontaines lumineuses seront certainement l'une des grandes attractions de l'Exposition.

Le dessin de la grande pièce d'eau rappelle celui de la cascade de Saint-Cloud.

Dans l'axe longitudinal du Champ-de-Mars, deux bassins de même forme octogonale, mais de dimensions différentes, sont reliés ensemble par une rivière de quarante mètres de long. Le moins grand a son centre sur l'axe du palais des Arts.

L'autre, situé à l'opposé de la Seine, par rapport au précédent, est divisé dans toute sa largeur par un mur de quarante mètres de long en deux vasques, l'une supérieure, dont les eaux retomberont en cascade dans l'inférieure.

L'autre fontaine, sous la tour, est beaucoup moins importante que celle dont nous parlons ci-dessus.

Le soir, tout cet ensemble s'illuminera; les jets d'eau seront transformés en jets de lumière et des roseaux placés au centre du bassin surgira la grande gerbe étincelante semblable au bouquet permanent d'un feu d'artifice.

Il y aura 48 effets d'eau distincts, et à elle seule la grande gerbe sera éclairée par 18 foyers électriques à arc de grande intensité disposés dans une chambre circulaire sous le bassin. Les autres jets d'eau seront illuminés au moyen de 30 foyers d'intensité un peu moindre placés dans des galeries souterraines.

Le changement des couleurs sera obtenu par l'interposition de verres teints, manœuvres par groupes au moyen de systèmes de transmission actionnés par des leviers. Un seul agent qui occupera un petit kiosque placé à distance pourra commander les changements de coloration au moyen de signaux et varier ainsi à son gré ce magnifique spectacle.

L'histoire de Jeanne d'Arc

Une fièvre de résurrection archaïque règne autour de l'Exposition. En voici une preuve :

Au n° 15 de l'avenue Bosquet, tout près du champ de Mars, MM. Gédéon Marc et Foubert ont eu l'excellente et patriotique idée de réunir, sous la forme la plus artistique du monde, tous les souvenirs de l'histoire de Jeanne d'Arc, l'héroïne populaire de la France.

Dans un vaste terrain, ces messieurs ont réédifié sur les données les plus scrupuleuses la maison de Domrémy, la vieille tour de Rouen où Jeanne sera représentée dans sa prison, la porte des Tournelles, à Orléans, le cloître de Compiègne, puis un musée où seront exposés tous les ouvrages ayant trait à l'héroïne.

Enfin, au milieu de ces constructions, le visiteur apercevra tout à coup un véritable drame panoramique, œuvre remarquable de M. Pierre Carrier-Belleuse, qui complétera singulièrement sa visite instructive aux souvenirs de la vierge de Domrémy. En effet, il aura devant les yeux toute l'histoire de Jeanne d'Arc résumée en huit tableaux saisissants : les *Voix*, *Chinon*, *Orléans*, *Patay*, le *Sacre de Reims*, *Paris*, *Compiègne*, le *Bûcher*.

PANAMA

LE COMITÉ CENTRAL

Le comité central des actionnaires et obligataires du canal de Panama doit se réunir à nouveau le samedi 11 mai prochain.

Dans cette réunion, plusieurs communications importantes seront faites dans l'intérêt des porteurs de titres.

Il est donc de la plus extrême urgence que les comités qui n'ont pas encore envoyés leur adhésion au comité central se hâtent de le faire.

C'est par la concentration de tous les efforts et de tous les dévouements que le comité central deviendra une puissance, que ses décisions sauront s'imposer.

Il est en ce moment fortement question d'un projet technique et d'un projet financier qui ont déjà reçu l'approbation d'un grand nombre de comités; ils méritent donc d'être très sérieusement étudiés par tous les intéressés.

LA MISSION DE M. COTTU

A ce propos, nous croyons devoir revenir sur l'incident du voyage de M. Cottu à Londres.

On disait que M. Cottu était allé en Angleterre pour traiter de la cession de l'actif de la société de Panama à un syndicat britannique.

Nous avons nous-mêmes démenti cette nouvelle, sur les explications qui nous ont été fournies, mais il n'en demeure pas moins établi que M. Cottu négociait à Londres un emprunt pour permettre à M. Brunet la continuation des travaux jusqu'au retour de la commission d'ingénieurs, et ce, en conformité de la déclaration qu'il avait faite au public lors du dernier tirage des obligations à lots.

Nous n'avons pas à connaître pourquoi M. Brunet s'adresse à un ancien administrateur de la Compagnie en liquidation, pour trouver les fonds qui lui sont nécessaires; mais il nous paraît singulier que cet administrateur se rende en Angleterre pour traiter cet emprunt.

LA FRANCE CONSULTÉE

En effet, la France a déjà assez de capitaux engagés dans l'affaire pour qu'elle soit d'abord sérieusement consultée.

Si le gouvernement, certains établissements de crédit et le Parlement lui-même se désintéressent de l'œuvre de Panama, les six cents mille porteurs de titres ont le droit et le devoir de réagir et de tenter même l'impossible avant de laisser à l'étranger le soin de prendre une part quelconque au sauvetage de l'entreprise, d'envoyer ses ingénieurs dans l'isthme et enfin

d'accaparer tout ou partie de l'actif social.

Il faut enfin bien se convaincre que si l'étranger met un pied dans l'affaire, il en aura bientôt mis deux, surtout si l'on considère l'esprit envahisseur et exclusif de nos voisins.

Et soit que la combinaison se dissimule sous l'appellation franco-anglaise ou sous tout autre de ce genre, c'est-à-dire que l'emprunt soit effectué partie par un groupe français et partie par un syndicat anglais, il n'en est pas moins vrai que cette combinaison sera entraînée à favoriser les intérêts de l'étranger.

EFFORT A TENTER

Nous connaissons le fonctionnement des banques internationales; il en serait de même dans cette affaire, et nous serions bien étonnés que M. Brunet consentit à se prêter à ce calcul.

Il vaudra mieux certainement que les porteurs de titres fassent eux-mêmes le capital nécessaire, relativement peu important, étant entendu que ce capital ne court aucun risque.

Ils enverraient alors eux-mêmes des ingénieurs dans l'isthme étudier très sérieusement les divers projets d'achèvement qui pourraient être proposés.

Dans ces conditions, nous sommes convaincus que le gouvernement et les établissements de crédit ne pourraient se dispenser de prêter aux porteurs de titres, le premier son appui moral, les seconds leur appui effectif.

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

Le centenaire à Cahors

M. le Maire de Cahors adresse la proclamation suivante aux habitants :

Chers Concitoyens,

Le gouvernement de la République invite toutes les communes à célébrer le grand anniversaire du 5 mai 1789, jour de l'ouverture à Versailles des Etats généraux.

La cité qui a donné Gambetta à la France n'a pas attendu cet appel, et dès le 27 février dernier, le Conseil municipal votait des réjouissances publiques pour fêter ce jour d'où date notre immortelle Révolution, date à jamais mémorable dans les annales de la France et du monde entier.

Habitants de Cahors, rendons honneur à nos glorieux ancêtres en nous unissant tous dans un même sentiment de reconnaissance et rivalisons de zèle et d'ardeur pour donner à cette fête tout l'éclat dont elle est digne.

Vive la France !  
Vive la République !

En l'hôtel de ville, à Cahors le 2 mai 1889.

Le Maire,

J.-H. COSTES.

Lycée Gambetta

On a procédé, au Lycée Gambetta, ce soir, à 2 heures et demie, à la plantation de deux arbres du centenaire (chêne et cèdre) dans les jardins du Lycée.

M. Valès, professeur d'histoire, a exposé les faits de la mémorable époque de 1789.

Deux plaques commémoratives, sur lesquelles sont gravés des vers latins, grecs ou français, provenant d'un concours ouvert entre les élèves, ont été placées.

Les élèves ont chanté trois couplets de la *Marseillaise* et lu un discours à M. le Préfet qui a bien voulu assister à cette fête avec M. l'inspecteur d'académie.

Le service des postes

Rien ne sera changé, le 5 mai, à la marche des courriers; les dépêches seront expédiées et reçues comme les autres jours, mais aucun courrier arrivant après-midi ne sera mis en distribution. De même, après-midi, les guichets seront fermés au public dans tous les bureaux exclusivement chargés du service postal.

En ce qui concerne le service télégraphique, il sera assuré par les bureaux limités et municipaux dans les mêmes conditions que les dimanches et jours fériés.

Enseignement primaire

M<sup>lle</sup> sœur Dazol, Marie, est déléguée dans les fonctions d'institutrice adjointe stagiaire à l'école primaire de Bagnac, en remplacement de M<sup>lle</sup> sœur Delsahut, nommée institutrice titulaire à Dégagnac.

Une loi importante

Une loi vient d'être promulguée, dont il est utile de signaler l'importance aux populations de nos campagnes.

D'après cette loi, il est nécessaire qu'à l'avenir les actes de vente d'immeubles soient passés *par devant notaires*, pour que le concours de la femme du vendeur opère la purge de son hypothèque légale.

Le concours de la femme, dans un acte sous-seing privé, est dépourvu de valeur et laisse subsister son hypothèque légale sur l'immeuble vendu.

L'acquéreur, en vertu d'un acte sous-seing privé, n'a donc pas un titre régulier et court toujours le risque d'être dépossédé.

Avis aux exposants

La direction générale des finances informe MM. les exposants qui ne leur sera délivrée aucune carte au siège de la direction; que toutes les cartes leur seront adressées chez eux par lettres recommandées; elle les avertit que ceux qui n'auront pas envoyé leurs cartes photographiques avant jeudi ne pourront recevoir leurs cartes d'entrée pour l'ouverture.

Manufactures de l'Etat

Par décision du Directeur général des manufactures de l'Etat, sont nommés :

Contrôleur à Marseille, M. de Quélen, contrôleur à Cahors.

Contrôleur à Cahors, M. Sabatier, contrôleur à Tarbes.

Nécrologie

M. Pouzergues, lieutenant de réserve dans un régiment du Tonkin, vient de mourir, près de Castelnaud-Montriat, des fièvres contractées au Tonkin.

Ancien conseiller de Préfecture à Cahors, M. Pouzergues meurt victime de son goût pour l'état militaire. Officier de réserve, il avait obtenu de partir avec son grade pour le Tonkin.

Malheureusement sa belle santé ne put résister à l'épouvantable climat de ce pays. C'était un excellent cœur, et les regrets qu'il laisse sont unanimes.

Le Lot au Salon

Au Salon de cette année, salle n° 5, figure un remarquable *pont Valentré* du paysagiste Yon.

Une mesure contre l'émigration

A Montauban, le Conseil général a adopté, à l'unanimité, un vœu de M. de Scorbiac tendant à ce que le Crédit Foncier divise les grandes propriétés expropriées, pour éviter l'émigration, en lots de 10 à 20 hectares au profit des familles des cultivateurs, moyennant des annuités amortissables.

Les cartes postales

Le *Journal Officiel* publie la note suivante :

« Par arrêté ministériel en date du 30 avril 1889, le président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, a autorisé l'inscription au recto des cartes postales de fabrication officielle ou privée de mentions ou d'indications (annonces ou réclames), concernant seulement l'expéditeur ou le destinataire, à l'exclusion de toute correspondance personnelle. Toutefois, il est expressément recommandé, dans l'intérêt même du public, de disposer les inscriptions au recto des cartes postales de manière qu'il ne puisse y avoir confusion entre l'adresse du destinataire et les autres mentions. »

CONSEIL GÉNÉRAL

SESSION D'AVRIL 1889

Séance du 29 avril 1889

Présidence de M. Cambres, président.

A quatre heures un quart, M. Cambres prend place au fauteuil et déclare la session ouverte.

M. Duphénieux remplit les fonctions de Secrétaire.

Sont présents tous les membres du conseil à l'exception de MM. Roques, Rozières, Vival, Pauliac, Vaissié, Calmeille, Robert Calmon, Bouyé et Faurie, excusés.

M. le Préfet assiste à la séance. Le procès-verbal de la dernière séance de la session d'août est adopté par le conseil.

M. le Président donne lecture :

1° D'une lettre de M. de Jousse de Bellesme, Directeur de l'aquarium du Trocadéro, faisant connaître qu'une réunion de pisciculture française aura lieu à Paris, le 4<sup>r</sup> juillet 1889, et demandant qu'une délégalation d'un ou plusieurs membres du Conseil général du département soit envoyée à Paris, à l'effet de fournir des indications sur l'état des cours d'eau du département qu'il y aurait lieu de repeupler.

Cette proposition est renvoyée à la commission des vœux.

2° D'une lettre de M. le Président du concours national de tir 1889, demandant le vote de ce concours.

Cette demande est renvoyée à la commission des vœux.

3° D'une lettre par laquelle M. le maire de Port-Vendres proteste énergiquement contre les agissements de la compagnie transatlantique et demande que l'assemblée départementale émette le vœu que l'administration supérieure des postes et télégraphes fasse exécuter strictement par la compagnie le contrat qui la lie à l'Etat.

Cette demande est renvoyée à la commission des vœux.

4° D'une demande de subvention présentée en faveur de l'association nationale l'Alliance française.

Cette demande est renvoyée à la commission des vœux.

Presse

5° D'une lettre de MM. E. Delmas et Siegfried, députés, demandant que le Conseil général, soit en session ou hors session, émette le vœu que des dispositions législatives interviennent sans délai pour faire rentrer les délits de presse dans le droit commun et rendre aux tribunaux correctionnels la connaissance de tous les délits d'injure, outrage et diffamation commis par la presse contre les fonctionnaires.

M. de Pradelle. — Il semble qu'il y a là une question politique, au sujet de laquelle le Conseil général n'a pas à se prononcer. Je propose la question préalable.

M. Béal. — Il s'agit simplement d'une question d'ordre public, qu'il convient de trancher dans l'intérêt de la moralité nationale.

M. Cuniac. — A mon sens, il s'agit d'une question politique. La lettre de MM. Delmas et Siegfried, dont il vient d'être donné lecture, indique suffisamment le but à atteindre, aussi je suis d'avis qu'il y a lieu de repousser leur proposition par la question préalable.

M. Béal persiste dans sa manière de voir. Il ajoute qu'on doit examiner le vœu en lui-même et sur ses conséquences. Or, il ne peut être question d'une œuvre politique, puisque le vœu a pour unique but de mettre un frein à toutes

les paroles injurieuses, qui se débitent quotidiennement dans la presse, et qui sont peu dignes d'une nation comme la nôtre. C'est plus tôt, dit-il, une question administrative d'assainissement moral.

M. de Pradelle persiste à trouver que la question est exclusivement politique et non administrative, MM. Delmas et Siegfried, en effet, insistent sur toutes les paroles plus ou moins insolentes, qui s'adressent réciproquement les journalistes des différents partis. Cela seul prouverait au besoin que la question n'est pas administrative. En effet, en matière d'administration, il n'est pas d'usage de s'interpeller en termes violents; cela n'a lieu qu'en politique.

M. le Préfet dit que M. le Président lui a fait connaître qu'il était d'usage, toutes les fois qu'on déposait un vœu de le renvoyer à la Commission des vœux.

Il ne s'attendait pas à ce qu'il y eût discussion préalable à cet égard. Cependant il fera remarquer qu'à son sens, c'est plutôt une question de voirie, qu'une question politique.

Le Conseil général, en votant la question préalable, aurait l'air de s'associer aux habitudes de la presse, consistant à injurier et diffamer à tout propos. Si le Conseil trouve que ces habitudes soient bonnes, il le dira et il votera la question préalable.

M. de Verninac dit que, depuis qu'il a l'honneur de siéger au Conseil général, on n'a jamais voté sans que la proposition passât à la Commission, ou que l'urgence en fut déclarée. Il demande qu'il soit procédé de même.

M. Mayzen oppose ses souvenirs à ceux de M. de Verninac. Il cite notamment la proposition relative à la révision de la Constitution qui a été écartée par la question préalable et sans débat.

La question préalable, ajoute M. Mayzen, n'a été établie qu'en vue de ne pas examiner la question de fond. Après une discussion, à laquelle prennent part MM. Cuniac et le Comte Murat, M. Béal propose le renvoi de l'examen du vœu à la Commission des vœux.

M. le Président fait connaître qu'il a reçu une demande de scrutin public sur la question préalable signée de MM. le baron Dufour, Mayzen, Cuniac, le comte Murat, Deloncle, Bessières et de Pradelle.

Le dépouillement du scrutin, amène le résultat suivant :

Ont voté oui, pour la question préalable : MM. de Lamaze, Bessières, le baron Dufour, Cuniac, Mayzen, de Pradelle, le comte Murat, Deloncle, Cambres.

Ont voté non, pour le renvoi à la commission : MM. Pradines, Brugalières, Talou, Bergon, de Verninac, Relhié, Béal, Duphénieux, Lachière, Delpont.

En conséquence, le renvoi à la commission des vœux de l'examen de la proposition Delmas, Siegfried, est adopté.

M. le Président donne lecture des vœux ci-après :

Halte de Mareuil

1° Les soussignés émettent le vœu qu'il soit établi une halte à Mareuil, sur la ligne de Cahors à Brive. Signé : Ch. de Verninac, Béal, Lachière, Bergon, Delpont, Pradines et Talou. Ce vœu est renvoyé à la commission des vœux.

Tabacs

2° Les soussignés renouvellent le vœu que les communes de Trespoux-Rassiers, Nadillac, St-Pantaléon, Villesèque, Lavercaintère, Rampoux, Concots, Sauzet, Cambayrac, Carnac-Rouffiac et St-Jean-de-Laur, soient autorisées à planter du tabac. Signé : Talou, Delpont, Béal, de Verninac, Relhié et Bergon. Ce vœu est renvoyé à la commission des vœux.

Bureau de poste à Sauzet

3° Les soussignés émettent de nouveau le vœu qu'un bureau de poste soit créé à Sauzet. Les communes de Carnac-Rouffiac, Villesèque, Cambayrac et Sauzet, formant une population de plus de 2,000 habitants, demandent instamment la création de ce bureau. Signé : Bergon, Béal, de Verninac, Lachière, Talou et Pradines. Ce vœu est renvoyé à la commission des vœux.

Train de Capdenac

4° Les soussignés émettent le vœu que le train qui part de Capdenac à 8 heures et arrive à Cahors à 10 heures 1/2 du soir soit rétabli comme autrefois, de façon à ce qu'il arrive à Cahors à 7 heures du soir. Signé : Talou, Pradines, Lachière, Cambres et Delpont. Ce vœu est renvoyé à la commission des vœux.

Mildiou

M. Béal demande la parole. Il dit que le mildiou a fait l'an dernier des ravages considérables dans le département. De nombreux essais ont été faits souvent par des viticulteurs inexpérimentés pour enrayer le mal et malgré cela les résultats obtenus ont été des plus satisfaisants.

Il conviendrait de faire cesser ces hésitations qui peuvent encore exister dans l'esprit de plusieurs au sujet du sulfatage et il y aurait lieu dans ce but de faire demander à la Société agricole quel est le procédé le plus pratique, le moins coûteux et de le porter à la connaissance des viticulteurs.

Cette mesure produirait un effet excellent parmi les populations qui ne désirent qu'être éclairées sur le remède le plus sûr, le plus efficace à appliquer contre le mildiou.

M. le Préfet répond qu'il sera facile à l'administration de donner satisfaction à la proposition de M. Béal, soit par voie d'affiches, soit par la voie du recueil des actes administratifs. Adopté.

Révision de la Constitution

M. le Président fait connaître qu'il a reçu le vœu ci-après :

« Les soussignés émettent le vœu que la Constitution soit révisée dans le sens le plus large de la souveraineté directe du peuple, et demandent le scrutin public. »

Signé : baron Dufour, Cuniac, Mayzen, comte Murat, Bessières, Deloncle, de Lamaze, de Pradelle.

M. Béal dit qu'il ne peut y avoir de controverse au sujet de ce vœu qui est essentiellement politique. Il s'agit, tout à l'heure, d'une question d'assainissement moral, tandis que la proposition qui est soumise, actuellement, est une question gouvernementale au premier chef, et il ne peut appartenir à une assemblée départementale de l'examiner. C'est pourquoi il votera pour la question préalable.

M. le Président invite l'assemblée à voter sur cette question.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Ont voté pour la question préalable : MM. Pradines, Talou, de Verninac, Cambres, Lachière, Duphénieux, Relhié, Bergon, Delpont, Béal.

Ont voté pour le renvoi à la commission : MM. de Pradelle, de Lamaze, Mayzen, Cuniac, baron Dufour, Bessières, comte Murat, Deloncle, Brugalières.

En conséquence, la question préalable est adoptée.

Incident

M. de Lamaze demande à soumettre au Conseil général une observation relative à la désignation du membre du Conseil général, faite par la commission départementale pour assister, dans les cantons, le conseil de révision. Pendant qu'il avait l'honneur de faire partie de la commission départementale, M. de Lamaze se souvient qu'il était d'usage de ne déplacer un membre désigné pour un canton que sur sa demande, ou tout au moins après l'en avoir prévenu. Or, cette année, M. de Lamaze a été désigné pour le canton de Gramat, et c'est à Cahors qu'il vient seulement de l'apprendre, alors qu'il siègeait depuis longtemps à Bretenoux.

Ce qui lui paraît anormal dans la circonstance, c'est que M. Vival, désigné pour siéger à Bretenoux, est à une distance de 75 kilomètres et a trois cantons à parcourir, alors que M. de Lamaze n'est éloigné de Bretenoux que de 8 kilomètres.

M. de Lamaze n'a jamais refusé son service, comme conseiller général, quelque pénible qu'il pût être, mais il ne voudrait pas être victime de combinaisons qui ne seraient pas justifiées par des raisons de service. Il ne voudrait pas non plus qu'on se demandât pourquoi il ne siège pas à Bretenoux; aurait-il démerité pour qu'on l'ait envoyé dans un autre canton, alors que ses collègues au Conseil général siègent toujours dans les mêmes localités.

M. Brugalières répond que chaque année, lorsque la commission départementale fait la répartition des cantons entre les membres du Conseil général, elle tient compte des demandes qui lui sont adressées par les membres de l'assemblée. Il est certain que si M. de Lamaze n'a pas cette année été désigné pour Bretenoux, ce n'est dans aucun but d'hostilité et sans intention aucune de blesser pas plus M. de Lamaze que personne.

M. le Préfet fait observer que ce changement rentrerait dans l'esprit de circulaires ministérielles récentes concernant cette question.

M. de Lamaze répond qu'il regrette qu'il ait été le premier à subir l'esprit des circulaires, dont parle M. le Préfet : esprit que ne devait pas avoir en vue la Commission départementale, puisque M. Pradines vient de dire qu'il va à Cahors depuis 30 ans, sans interruption.

M. de Pradelle dit que l'esprit des circulaires a dû s'allonger, car aujourd'hui on ne fait plus ce que l'on faisait autrefois, surtout à propos des médecins militaires que l'on désignait en dehors du département, tandis qu'aujourd'hui on les prend dans le département.

M. Brugalières dit qu'il n'a jamais été guidé par la politique comme président de la Commission départementale dans la désignation des membres du Conseil général, pour tel ou tel canton et qu'il est loin d'avoir voulu être hostile à un de ses collègues.

M. de Lamaze répond qu'il est loin de supposer que son collègue, M. Brugalières, ait voulu lui être désagréable dans ce changement, mais il aura répondu au désir d'un déplacement, sans se douter des conséquences qui pourraient en résulter.

M. le Président dit que la question est du ressort de la Commission départementale.

M. de Lamaze s'excuse d'avoir porté cette affaire devant le Conseil général, alors que la répartition est l'œuvre de la Commission départementale, mais il tenait à protester de manière à ce que le procès-verbal de la séance, en fasse mention.

Ligne de Brive

M. Brugalières demande la parole. Il expose que dans sa dernière session, le Conseil général a émis un vœu relatif à la livraison des travaux d'infrastructure de la ligne de Cahors à Brive. L'administration n'ayant pas répondu au désir de l'assemblée, M. Brugalières prie M. le Préfet de demander des explications à M. l'Ingénieur en chef.

Sur la proposition de M. le Président, le Conseil prie M. le Préfet de vouloir bien faire appeler M. l'Ingénieur en chef pour fournir à cet égard des explications devant la commission.

Le Conseil décide que les commissions restent composées comme précédemment.

La séance est levée à 5 h. 1/4 et renvoyée à demain 2 heures.

Le Président, Le Secrétaire, CAMBRES, DUPHÉNIEX.

Rectification

Nous recevons la lettre suivante : Monsieur le rédacteur,

Dans le compte-rendu de la première séance du Conseil général, en parlant de l'incident soulevé par M. de Lamaze, plusieurs journaux me font dire que la commission départementale, se composant d'un seul membre, moi, le jour où elle devait assigner à chaque conseiller général le canton où il devait assister au conseil de ré-

vision, permettez-moi de vous dire que ce n'est pas ainsi que je me suis exprimé; j'aurais eu d'autant plus tort de le faire, que ce jour-là, elle était presque au complet, car il ne manquait que deux membres.

J'ai dit seulement qu'il m'était arrivé quelques fois d'avoir fait la répartition seul et que je n'avais jamais eu de protestation.

Dans l'intérêt de la vérité, je vous prie, monsieur le rédacteur, de vouloir bien insérer cette rectification dans votre plus prochain numéro.

Le Président de la commission départementale du Lot, BRUGALIÈRES.

L'ÉLECTRICITÉ

Une personne, sans doute incapable d'apprécier la quantité d'indépendance, de dévouement et d'énergie qu'il faut avoir pour préconiser un système nouveau, nous écrit pour nous dire que la maison d'électricité qui nous emploie ne dépense pas trop mal son argent.

Nous n'aurons pas la naïveté de prendre ce compliment au pied de la lettre, comme on dit, car si les serpents se cachent sous les fleurs des prés, certaines accusations peuvent se cacher sous celles de rhétorique.

Aussi, n'en déplaise à notre correspondant dont la malice porte à faux, nous ne nous méprenons pas sur la gracieuseté de son procédé. Nous lui disons seulement, avec une sincérité complète, que nous puissions l'ardeur dont nous faisons preuve dans la confiance immuable que nous avons en la cause que nous défendons.

Ce salaire tout platonique nous suffit, et si notre correspondant — qui a sans doute une conscience et qui, par conséquent, désire l'avoir satisfaite le plus souvent — veut en essayer, il verra que, pour ces sortes de besognes, c'est la récompense la meilleure, parce que c'est la plus honnête. Mais revenons à l'électricité.

Une personne qui s'occupe des questions locales avec un esprit des plus judicieux et une réelle compétence, nous faisait remarquer que la ville étant liée avec une compagnie d'éclairage pour un grand nombre d'années encore, tout ce qu'on pourra tenter du côté de la municipalité devra nécessairement avorter.

Nous ne voulons pas nous attarder à faire ici le procès de ceux qui nous ont liés, ni demander s'il n'eût pas été plus prudent de leur part, en présence des essais qu'on faisait déjà de l'électricité au moment de la signature du nouveau contrat, de rapprocher son délai d'expiration! Ce serait une critique par trop stérile. Mais nous répondrons que si la ville est liée au point de vue exclusivement municipal — ce que nous ne voulons point contester pour le moment — elle l'est à ce point de vue seulement, et le contrat intervenu entre une Compagnie et les représentants d'une cité ne regarde aucunement les industriels et les commerçants qui doivent rester libres, à leurs risques et périls, d'essayer des modes nouveaux ou de perfectionner les anciens. C'est comme si, au siècle dernier, alors qu'on brûlait de la résine dans les ménages les plus cossus, les consuls de l'époque avaient concédé pendant 200 ans l'éclairage à la résine des habitations de la ville, sans qu'il fut loisible de changer ce mode. Voyez-vous d'ici la kermesse de demain illuminée, de par un traité municipal de 1689, o lo condèto de rousino!!

Non, la ville ne peut en aucune façon lier les habitants, et il est à espérer que ces derniers ne tarderont pas à s'éclairer avec l'électricité.

En attendant pour prouver que l'extension de l'électricité devient de plus en plus considérable nous vous annonçons que les grands magasins du Bon Marché, à Paris, sont aujourd'hui éclairés à la lumière électrique dans toutes leurs parties. Le format de ce journal ne suffirait pas si nous voulions vous donner les détails de cette magnifique installation électrique et combien tout y est agencé avec l'intelligence la plus scrupuleuse de tirer parti de tout.

Disons en terminant que tous les merveilleux appareils employés sont d'invention et de construction françaises, que chaque constructeur a apporté son expérience afin de concourir à l'installation privée de lumière électrique la plus complète et la plus belle que nous ayons certainement en Europe.

Apprendre ces belles choses à ceux qui les ignorent c'est ce que nous persisterons à appeler, ne déplaise à notre correspondant, faire œuvre peut-être platonique, mais absolument utile.

Un Contribuable.

Nos compatriotes

M. de Villaret, capitaine breveté au 20° de ligne, passe au 83° avec son grade. M. de Villaret est originaire de Saint-Laurent, canton de Montcuq.

Éboulement

Un éboulement de 1,300 mètres cubes environ vient de se produire sur la ligne en construction de Montauban à Brive dans la tranchée amont du souterrain de Marot.

Il n'y a aucun accident de personnes. M. l'Ingénieur en chef s'est immédiatement rendu sur les lieux.

On espère que les dégâts causés par cet accident seront promptement réparés.

Il n'intéresse en rien les travaux du souterrain lui-même qui n'ont subi aucune avarie. Il n'en résultera aucun retard dans l'achèvement de la ligne.

Contravention

Procès verbal a été dressé constatant un vol d'un baril de rhum au préjudice du sieur Paganel, gérant du Café National (auteur inconnu). Une enquête est ouverte par le commissaire de police.

AGRICULTURE

Foire du 1er mai

Malgré la pluie qui n'a cessé de tomber depuis 8 h. du matin jusqu'à 5 heures du soir, les transactions ont été assez nombreuses sur les divers marchés, qui étaient assez bien garnis.

Bœufs. — Bœufs ou vaches amenés 400 environ. Ceux destinés à la boucherie se sont vendus de 26 à 31 fr. les 50 kilos poids vif, les attelages étaient vendus au cours des derniers marchés.

Moutons. — Moutons ou brebis amenés 600 environ, les gras ont été livrés à raison de 0 fr. 50 à 0 fr. 65 le kilo selon qualité. Le cours des brebis pour l'élevage a été un peu en baisse sur les derniers marchés.

Porcs. — Il n'y avait pas de porcs gras, les petits se sont vendus à raison de 18 à 30 fr. la pièce selon grosneur.

Halle. — Blé en vente 325 hectolitres, prix moyen 18 fr. 50 l'hectolitre. Mais en vente, 160 hectolitres, vendu à raison de 11 fr. l'hectolitre.

Pommes de terre 200 cartes environ, vendues à raison de 2 fr. 50 à 3 fr. les 80 litres.

Place du Marché. — La place du Marché était assez bien approvisionnée en denrées de toute sorte. Les volailles grasses se sont vendues de 0 fr. 60 à 0 fr. 70 la livre, les lapins de 1 fr. 50 à 2 fr. la pièce et les œufs de 0 fr. 50 à 0 fr. 55 la douzaine. Pas de vols ni d'accidents.

Marché de La Villette du 2 mai

Bœufs amenés, 1,998; vendus, 1,804; prix extrêmes du kil., 1,08 à 1,40.

Vaches amenées, 406; vendues, 385; prix extrêmes du kil., 0,96 à 1,35.

Taureaux amenés, 269; vendus, 247; prix extrêmes du kil., 0,94 à 1,18.

Veaux amenés, 1,306; vendus, 1,128; prix extrêmes du kil., 1,60 à 2,00.

Moutons amenés, 15,054; vendus, 12,550; prix extrêmes du kil., 1,50 à 1,86.

Porcs gras amenés, 3,639; vendus, 3,639; prix extrêmes du kil. 1,38 à 1,48.

Marché de Bordeaux du 2 mai

Bœufs amenés, 221; vendus, 175; prix extrêmes des 50 kil., 52 à 72 fr.

Vaches amenées, 75; vendues, 44; prix extrêmes des 50 kil., 45 à 65 fr.

Moutons amenés, 1,006; vendus, 972; prix extrêmes des 50 kil. 65 à 85 fr.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 27 avril au 4 mai 1889

Naissances.

Miquel Georges, rue du four Ste-Barbe, 14. Castelnau Françoise, à St-Henri. Cassan Gabriel, aux Tuileries. Verrail Paul, rue des Elus, 8. Calmel Marie, avenue de la Gare. Paganel Adrien, à Larozière.

Décès.

Miquel Marie, 13 mois, rue de la Mairie, 10. Lagarrigue Marguerite, 83 ans, rue de la Merci 17. Vidal Jean, 73 ans, impasse de la Tour, 3. Alibert Marguerite, 63 ans, rue des Soubirons, 14

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

(de 3 à 4 h. du soir, Allées Fénelon.)

PROGRAMME DU DIMANCHE 5 MAI

Le Cimbalo (allégré). Signard. Le Domino noir (ouverture). Aubert. Le Fuchsia (mazurka). Kelsen. Lucie de Lammermoor (sextuor). Donizetti. Polka des officiers. Forbach.

Dernières nouvelles

La Haute Cour de justice

La commission d'instruction de la Haute Cour a entendu divers témoins.

Elle a mandaté M. Moreau, liquidateur du Comptoir d'escompte.

On croit que c'est pour savoir quelles furent les relations financières qui existèrent entre le général Boulanger et l'ancien directeur, M. Dénfert-Rochereau, dont le suicide récent a fait beaucoup de bruit.

Suicide d'un financier

On annonce le suicide de M. Lambert, un couplissier, à la suite de pertes importantes.

BOURSE. — Cours du 3 mai 1889.

3 0/0... 87 50  
3 0/0 amortissable (nouveau)... 89 65  
4 1/2 0/0 1883... 103 70  
Actions Orléans... 1,375 00  
Actions Lyon... 1,420 00  
Action Panama... 50 00  
Obligations Orléans 3 0/0... 416 00  
Obligations Lombardes... 316 00  
Obligations Saragossa... 371 00  
Emprunt Russe 4 0/0 1889... 95 90

Le seul Baume contre les douleurs!!!

Malzéville (Meurthe-et-Moselle), le 22 novembre 1888. — Je souffrais depuis plus d'un an de douleurs dans la hanche gauche, contre lesquelles j'avais employé tous les remèdes sans résultat; mais depuis que j'emploie votre Baume Victor, je ne ressens presque plus mes douleurs. Ma femme souffrait aussi de violents maux de dents; quelques gouttes de votre excellent Baume Victor l'ont guérie instantanément. (Sig. lég.) FERRY.  
A. M. Hertzog, ph. 23, rue, Grammont, Paris,

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Table of railway routes and fares. Columns include routes like 'De CAHORS à LIBOS', 'De LIBOS à CAHORS', 'De CAHORS à MONTAUBAN', 'De MONTAUBAN à CAHORS', 'De CAHORS à CAPDENAC', and 'De CAPDENAC à CAHORS'. Each route lists fares for different classes and types of tickets (e.g., omnibus, poste).

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

A l'occasion de l'Exposition Universelle de 1889, la Compagnie d'Orléans délivrera, pendant la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre, aux exposants, sur justification de leur qualité, des cartes d'abonnement trimestrielles pour Paris, comportant une réduction de 40 % sur les prix prévus par son tarif spécial A, n° 3.

Toutefois cette réduction ne portera que sur les cartes délivrées pour des parcours excédant 50 kilomètres.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes sont délivrés à toutes les stations des réseaux d'Orléans et de l'Etat avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Pour Arcachon, Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Table showing family discounts: For one family of 3 persons 25%, for 4 persons 30%, for 5 persons 35%, and for 6 persons and more 40%.

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des Billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du Billet de Famille.

Voyages dans les Pyrénées.

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations hivernales et balnéaires des Pyrénées et des Bords du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants : Premier itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 225 fr. — 2<sup>e</sup> classe 170 fr.

Durée de validité : 45 jours.

Deuxième, troisième et quatrième itinéraires : 1<sup>re</sup> classe 180 fr. — 2<sup>e</sup> classe 135 fr.

Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être augmentée, moyennant supplément, d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours.

Enfin, il est délivré de toutes les Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour se rendre à des points en dehors desdits itinéraires.

Voyages circulaires. — Excursions en Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> Itinéraire. — 1<sup>re</sup> Classe 95 francs. — 2<sup>e</sup> Classe 70 francs. — Durée : 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours. — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

La durée de validité de ces Billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2<sup>e</sup> Itinéraire. — 1<sup>re</sup> Classe 60 francs. — 2<sup>e</sup> Classe 45 francs. — Durée : 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans des Billets aller et retour réduits de 25 % pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, à la gare d'Austerlitz et aux Bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Excursions aux stations hivernales et balnéaires des Pyrénées.

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour :

Biarritz, Arcachon, Pau et Salies-de-Béarn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et de retour délivré pour un parcours de plus de 500 kilomètres donne droit pour le porteur à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

Des premiers soins

Lorsque vous éprouvez des maux de tête, quand la langue est épaisse, chargée, ayez aussitôt recours aux Piliers Gicquel. Elles dégageront le cerveau, l'estomac et les intestins. Elles vous préserveront des névralgies, migraines, des étourdissements, des congestions. Elles sont aussi très efficaces contre les maladies du cœur, du foie, la jaunisse, l'hydropisie, la paralysie. Dans toutes les pharmacies, vous trouverez les Piliers Gicquel, à 1 fr. 50 la boîte.

Royaume d'Espagne

SARAGOSSE A LA MÉDITERRANÉE

Subvention du G<sup>o</sup> ESPAGNOL : 6,483,480 FRANCS

74,850 Oblig. hypoth. de 500 francs

Intérêt : 4 1/2 fr. (avril-octobre)

REMBOURS. A 500 FR. EN 93 ANS, A PARTIR DU 1<sup>er</sup> OCTOB. 1888

Les obligations du Nord de l'Espagne sont cotées 380, celles d'Almansa à Tarragone 337. Les obligations de la ligne de Saragosse à la mer, qui unit ces deux réseaux en procurant un raccourci de 419 kilomètres, peuvent prétendre aux mêmes cours.

PRIX D'ÉMISSION : 276 FRANCS

jouissance 1<sup>er</sup> avril 1889

dont 25 fr. en souscrivant ; 50 fr. à la répartition ; 400 fr. du 15 au 20 juin et 401 fr. du 15 au 20 juillet

Faculté de libération anticipée à 3 0/0 l'an. — En se libérant à la répartition, on ne paie que 275 francs.

Le placement ressort à 4 1/2 0/0, sans la prime d'amortissement.

On souscrit : Vendredi 10 Mai et dès à présent par correspondance

Paris : Banque d'Escompte de Paris ; Société de Dépôts et de Comptes Courants ;

Bordeaux, à la Société Bordelaise ;

Rouen, à la Banque Rouennaise de Dépôts ; etc.

La cote officielle sera demandée.

NE SOUFFREZ PLUS

L'asthme, goutte, ataxie, épilepsie, paralysie, névralgies, migraines, rhumatismes, coqueluche. La PLAQUE ELECTROPHILE du PRIX DE DEUX FRANCS, dans toutes les pharmacies et au dépôt général : Tragen, 1, rue Lafitte, Paris. La douleur est instantanément arrêtée, et 30 nuits du port de cette plaque suffisent à guérir les maladies les plus rebelles et les plus incurables. Malades, essayez la plus belle découverte de ce temps en la PLAQUE ELECTROPHILE.

La perte des Dents!...

Savez-vous ce qu'elle entraîne ? La face se déprime, les joues se creusent ; plus de sourire ni de grâce dans le visage qui perd son ovale à la suite d'un rapprochement du nez et du menton !... Est-ce tout ? Non... L'haleine devient mauvaise, et les aliments mal triturés entraînent des maladies de l'estomac. Ces tristes ravages, il n'est qu'un moyen de les éviter, c'est de toujours soigner sa bouche par l'Élixir dentifrice des RR. PP. Benedictins de l'Abbaye de Soulaix.

A. SEGUIN — BORDEAUX

ELIXIR : 2, 4, 8, 12 et 20 Fr.

POUDRE : 1.25, 2 et 3 Fr.

PÂTE : 1.25 et 2 Fr.

Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs, Pharmaciens, Droguistes et Merciers, etc.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ

Les biens ci-après situés en Périgord

1<sup>re</sup> LA PROPRIÉTÉ DE BORIE-BRUT, à la porte de Périgueux, contenant 348 hectares. Château et dépendances. Jardins anglais et potager. Treize méteries et bordages et une réserve. Bois taillis, essences chêne et châtaignier, très-bien aménagés.

2<sup>e</sup> LES DEUX PROPRIÉTÉS DE BEYLIE ET DE PREYSSAC réunies, commune de Château-Lévêque (station de la ligne de Paris à Périgueux), contenant 285 hectares. Quinze méteries et bordages. Magnifiques prairies arrosées par la rivière la Beauronne. Terres de première qualité dans la vallée de cette rivière.

3<sup>e</sup> LA PROPRIÉTÉ DE LADOUZE, commune de ce nom, à 3 kilomètres des Versannes (station de la ligne de Paris à Agen), contenant 755 hectares. Maison de Maître et dépendances. Dix-huit méteries et une importante réserve. Bois taillis, essences chêne et châtaignier, très bien aménagés.

Ces trois propriétés parfaitement administrés, donnent un revenu excellent et certain.

Chacune de ces méteries à un important cheptel. Très belle chasse sur les propriétés de Borie-Brut et de Ladouze.

Pour renseignements et traiter, s'adresser à M. Gustave QUARTIER, Expert en immeubles, 27, Cours Tourny, à Périgueux.



PLUS DE CHEVAUX COURONNES !!! Guérison prompte et sans trace des chutes, écorchures, coupures, piqûres, crevasses, cassures, gercures de la peau, plaies de toute nature. Réapparition exacte du poil par le Réparateur. Se trouve dans les Pharmacies. Flacon de 1 fr. 50 et de 2 fr. 50 avec instruction. So défier des contrefaçons. — Exiger le vrai Réparateur TRICARD, dit aussi Réparateur J. B. A. T., connu depuis plus de 30 ans, toujours en

Une Semaine à Paris 105 fr.

Comprenant le Logement, les Repas au Palais-Royal, à l'Exposition, aux Grands Bouillons, au Grand Hôtel ou à l'Hôtel Continental, les Entrées à l'Exposition, les Parours en bateaux et les Promenades en voitures pour visiter les Monuments et curiosités de Paris. S'adresser à l'Agence des Excursions collectives, 25, Passage Saulnier, Paris, qui adressera le Prospectus détaillé. PROMENADES COLLECTIVES EN BREAKS (De la C<sup>ie</sup> des Messageries Nationales) Service quotidien pour visiter les monuments et curiosités de Paris.

GUÉRISON CERTAINE

et RADICALE

DE TOUTES LES Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc., des PLAIES et ULCÈRES VARIEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée de petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE

(1, rue St-Louis, à MELUN (S.-et-M.))

CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance



Le propriétaire-gérant. Layton

PÉPINIÈRE

de Vignes Américaines et de Vignes Greffées

CAHORS — Rue de l'Abattoir — CAHORS

Souscriptions aux plants greffés soudés livrables dès l'automne prochain. — Prix selon choix du porte-greffe et du greffon.

Matériel de Greffage. — Machines à greffer

Couteau-greffoir (Kunde). — Pierre à aiguiser, du Levant. — Raphia. — Pince-Alliés, pour la greffe au bouchon.

Bouchons fendus, moyens ..... 5 fr. 50 le mille.

— — — 1<sup>re</sup> grosseur ..... 6 fr. —

Fil de fer fractionné galvanisé ou recuit, au choix 1 fr. 25 le kilog.

Pulvérisateur

(L'Éclair de Vermorel), modèle 1888, perfectionné et renforcé, cuivre rouge. Pulvérisation régulière et continue, travail rapide et parfait livrable après essai. Prix : ..... 40 fr.

Sulfate de cuivre (1<sup>re</sup> qualité), au cours.

Soufre sublimé et trituré, raffiné, au cours.

Eau Céleste, concentrée, 0 fr. 60 le litre.

Echalas pour la vigne, toutes longueurs.

Ouvriers spéciaux pour le greffage sur table et sur place

PRIX MODÉRÉS

PRIÈRE DE S'ADRESSER A

M. Louis ALAZARD, fumiste, 12, rue du Four Ste-Barbe

CAHORS (Lot)